

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN SEUL LOT
au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'expiration du temps réglementaire
Au Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78000) - au Palais de Justice - 5, Place André Mignot

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 6 MAI 2026 À 9H30

AU-DELA DE CETTE DATE TOUT AMATEUR RESTANT INTERESSE AURA 10 JOURS EXPIRANT LE LUNDI 18 MAI 2026 POUR PORTER UNE SURENCHERE DE 10 % DU PRIX ATTEINT

UN APPARTEMENT au rez de chaussée (OCCUPE)
De 3 pièces principales (59,57 m²)
Avec UNE TERRASSE - UN STATIONNEMENT en sous-sol

A MANTES LA VILLE (78711) - 7 Rue des Plaisances

A LA REQUETE de : **La CAISSE DE CREDIT MUTUEL D'OZOIR LA FERRIERE**, Société coopérative de crédit à capital variable et responsabilité statutairement limitée, immatriculée au RCS de MELUN sous le N° 487 852 287, dont le siège social se situe 42-42 B Avenue du G de Gaule, 77330 OZOIR-LA-FERRIERE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège. Ayant pour Avocat constitué **M^e Elisa GUEILHERS**, membre de la **SELARLU ELISA GUEILHERS AVOCAT**.
Il sera procédé après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, à la date sus-indiquée, au Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens et droits immobiliers dont la désignation suit :

Dans un ensemble immobilier situé sur la commune de MANTES LA VILLE (YVELINES) entre la rue des Plaisances, la rue Maurice Bedeaux, la rue Constant Gautier, la route de Houdan sur une assiette comprenant deux lots volume et des parcelles de cadastre.

Cet ensemble est formé par deux volumétries : l'une constituant les volumes 1001 et 1002 (dont le volume 1002 constitue une partie de l'assiette du présent état descriptif de division), l'autre constituant les volumes 2001, 2002 et 2003

Le VOLUME MILLE DEUX (1002) : Le volume MILLE DEUX (1002) dépend de l'EDD volumétrique établi aux termes d'un acte reçu par M^e Sylvain LEFEBVRE, Notaire à LIMAY le 7/01/2014 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de MANTES LA JOLIE le 7/02/2014, volume 2014 P, N° 480. L'assiette de cet état descriptif de division en volume est constituée par les parcelles cadastrales suivantes : Section AR N° 447, lieudit « rue des Plaisances », pour 1a et 78ca - Section AR N° 1069, lieudit « Place de l'église », pour 5a et 74ca - Section AR N° 1248, lieudit « 10 place de l'église », pour 3a et 02ca - Section AR N° 1250, lieudit « 8 place de l'église », pour 1a et 23ca - Section AR N° 1261, lieudit « 7 rue des plaisances », pour 1a et 67ca - Section AR N° 1268, lieudit « 9 rue des plaisances », pour 2a et 28ca - Section AR N° 1270, lieudit « 4 place de l'église », pour 7a et 80ca - Section AR N° 1272, lieudit « 4 place de l'église », pour 2a et 05ca - Section AR N° 1274, lieudit « place de l'église », pour 1a et 46ca.
Total surface : pour une contenance de 27a et 03ca.

Le biens et droits immobiliers ci-après désignés :

LE LOT N° 121 : Situé au rez-de-chaussée du bâtiment I, accès direct par la circulation extérieure, il consiste en **UN APPARTEMENT** de trois pièces principales, portant le N°13-05, comprenant : un séjour avec un coin cuisine, deux chambres, une salle de bains, un water-closet, un rangement, un dégagement avec placard, une terrasse-jardin.

Et les 132/20.000^{èmes} des parties communes générales.

LE LOT N° 221 : Situé au sous-sol, accès par l'aire de circulation et de dégagement des véhicules, il consiste en **UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT**.

Et les 6.20.000^{èmes} des parties communes générales.

Lesdits biens plus amplement décrits dans un procès-verbal de description établi le 16 juillet 2024.

MISE à PRIX : 120.000,00 €

Outre les charges, clauses et conditions résultant du cahier des conditions de vente.

NOTA : Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de VERSAILLES.

Se munir de documents justifiant l'état civil et le régime matrimonial, le cas échéant. Une consignation préalable est obligatoire dont le montant est fixé à **12.000,00 €** en un chèque de banque libellé à l'ordre du **BATONNIER SEQUESTRE**, outre une somme pour faire face aux frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat.

Fait et rédigé à VERSAILLES, le 16 Mars 2026 par **M^e Elisa GUEILHERS** Avocat.

S'adresser pour les renseignements :

1°) au Cabinet de **Maître Elisa GUEILHERS**, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, 21 rue des Etats Généraux à VERSAILLES - 78000 - Tél. 01.88.60.37.37

2°) au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, où le cahier des conditions de vente peut être consulté

VISITES SUR PLACE : LE 28 AVRIL 2026 DE 9H30 À 11H30 ET DE 13H30 À 15H30